



**KPMG Entreprises
Grenoble/Dauphiné**
9, avenue du Granier
CS 80158
38244 Meylan Cedex
France

Téléphone : +33 (0)4 76 90 80 80
Télécopie : +33 (0)4 76 41 10 76
Site internet : www.kpmg.fr

*Association GEFLUC Grenoble -
Dauphiné - Savoie*
**Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2018
Association GEFLUC Grenoble - Dauphiné - Savoie
12 Rue Auguste Ravier - 38100 Grenoble
Ce rapport contient 16 pages
Référence : E1-1-1



**KPMG Entreprises
Grenoble/Dauphiné**
9 avenue du Granier
CS 80158
38244 Meylan Cedex
France

Téléphone : +33 (0)4 76 90 80 80
Télécopie : +33 (0)4 76 41 10 76
Site internet : www.kpmg.fr

Association GEFLUC Grenoble - Dauphiné - Savoie

Siège social : 12 Rue Auguste Ravier - 38100 Grenoble

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association GEFLUC Grenoble-Dauphiné-Savoie relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons examiné les modalités de l'inscription au passif des engagements restants à payer sur les missions sociales signées au cours de l'année 2018.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivi par votre association, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte emploi ressources présenté page 6 de l'annexe étaient correctement appliquées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Meylan, le 28 mars 2019

KPMG Entreprises
Département de KPMG S.A.



Sandrine Pallud
Associée

	2018		2017	
RECETTES ORDINAIRES		56 360,45		65 624,96
Dons d'entreprises	20 158,45		25 330,96	
Dons de particuliers	36 202,00		40 294,00	
RECETTES EXTRAORDINAIRES		78 699,14		95 534,87
Subventions	59 102,13		58 889,35	
manifestations	19 597,00		21 852,76	
autres recettes	0,00		5 070,66	
report ressources non util. ex. ant.	0,01		9 722,10	
TOTAL DES RECETTES		135 059,59		161 159,83
AIDES À LA RECHERCHE		30 000,00		85 000,00
subventions directes	30 000,00		15 000,00	
répartition conseil scientifique			70 000,00	
AIDE AUX MALADES		26 511,90		46 928,00
diagnostic et traitement	7 755,00			
dépistage et prévention				
organismes d'aide aux malades	15 000,00		44 000,00	
aides directes	3 756,90		2 928,00	
ACTIONS DE PRÉVENTION		0,00		0,00
TOTAL MISSIONS SOCIALES		56 511,90		131 928,00
ACHATS ET CHARGES EXTERNES		9 015,20		8 402,27
Fournit. non stockées (eau/énergie)	765,18		1 361,87	
Fournitures d'entretien	66,97		411,74	
Fournitures administratives	1 273,62		1 079,30	
Locations immobilières	5 164,76		5 129,36	
Locations mobilières	504,80			
Charges locatives et de copropriété	420,00		420,00	
Entretien et réparations	372,96			
Primes d'assurance	446,91		0,00	
SERVICES EXTÉRIEURS		11 576,35		18 272,17
Honoraires	1 577,16		840,00	
Annonces et Insertions+documents	8 125,00		11 996,00	
Imprimés Dépliants publicitaires	0,00		289,20	
Déplacements Délégués	569,13		111,00	
Réceptions	87,50		242,00	
Affranchissements	5,70		156,22	
Téléphone/internet	1 211,86		4 635,27	
Services bancaires	0,00		2,48	
IMPOTS ET TAXES		270,52		102,00
Autres Impôts et Taxes			102,00	
Formation continue verst organ	270,52			
SALAIRES ET TRAITEMENTS		38 612,27		23 829,41
Rémunération gestion des dons				
Rémunération administratif	26 400,00		21 077,33	
Charges sociales Administratif	12 048,47		2 752,08	
Médecine du travail, pharmacie	163,80			
AUTRES CHARGES		941,29		2 023,39
Versement statutaire à FEGEFLUC	941,29		2 023,39	
CHARGES D'EXPLOITATION		60 415,63		52 629,24
TOTAL DES CHARGES		116 927,53		184 557,24
RÉSULTAT COURANT		18 132,06		-23 397,41
RÉSULTAT FINANCIER		315,30		1 580,25
produits financiers	315,30		1 580,25	
charges financières				
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		0,00		0,00
EXCÉDENT OU PERTE		18 447,36		-21 817,16

ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE
AU 31 DÉCEMBRE 2018

Annexe au bilan clos le 31 Décembre 2018 dont le total est de 188 367,41 € et au compte de gestion présenté sous forme de liste faisant apparaître un **bénéfice** de **18 447,36 €**

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

RAPPEL DE L'OBJET DE L'ASSOCIATION

L'association a pour but de réaliser dans les départements de DAUPHINE SAVOIE, l'action entreprise par la **Fédération Nationale du Groupement Des Entreprises Françaises dans la Lutte Contre le Cancer (FEGEFLUC)**, c'est-à-dire d'aider les malades (financements d'équipements, aide sociale, réinsertion professionnelle), de développer la prévention de la maladie dans les entreprises, et de financer la recherche.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- . Continuité de l'activité
- . Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- . Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les écritures comptables ont été enregistrées au vu des justificatifs classés dans le dossier des pièces comptables.

CHANGEMENT DE MÉTHODE D'ÉVALUATION

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice:

CHANGEMENT DE MÉTHODE DE PRÉSENTATION

La présentation du compte d'emploi des ressources (CER) tient compte de la nouvelle réglementation applicable aux exercices ouverts à compter du 01/01/09.

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

Situations et mouvements Rubriques	A	B	C	D
	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	660			660
TOTAL	660			660

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Situations et mouvements Rubriques	A	B	C	D
	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles Immobilisations financières		NEANT		
TOTAL				

TABLEAU DES PROVISIONS

Situations et mouvements Rubriques	A	B	C	D
	Provisions au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions réglementées Provisions pour risques Provisions pour charges Provisions pour dépréciations		NEANT		
TOTAL				

ÉTAT DES CRÉANCES ET DES DETTES

Créances (a)	Montant brut	Liquidité de l'actif		Dettes (b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins 1 an	Echéances à plus 1 an			Echéances à moins 1 an	Echéances	
							A plus 1 an	A plus 5 ans
Créances de l'actif immobilisé				Emprunts obligataires convertibles (2) Autres emprunts obligataires				
Créances rattachées à des participations Prêts (1)				Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont : à 2 ans au maximum à l'origine à plus de 2 ans à l'origine				
Autres				Emprunts et dettes financières divers (2)				
Créances de l'actif circulant				Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
Créances clients et comptes rattachés				Dettes fiscales et sociales				
Autres				Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Charges constatées d'avance				Autres dettes	109 735,00	109 735,00		
				Produits constatés d'avance				
TOTAL				TOTAL	109 735,00	109 735,00		
(1) Prêts accordés en cours d'exercice. Prêts récupérés en cours d'exercice.				(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice. Emprunts remboursés en cours d'exercice.				

(a) Non compris les avances et acomptes versés sur commandes en cours.

(b) Non compris les avances et acomptes reçus sur commandes en cours.

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉES (PAR LA VOLONTÉ DU DONATEUR)

Situations Ressources	Montant initial (1)	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice (7894)	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6894)	Fonds restants à engager en fin d'exercice
		A	B	C	D = A - B + C
TOTAL					

(1) Il peut paraître intéressant d'indiquer le montant initial de la subvention avec mention de l'année d'attribution

RESSOURCES PROVENANT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC, DES LEGS ET DES DONATIONS, AFFECTÉES (PAR LA VOLONTÉ DU DONATEUR)

Situations Ressources	Montant initial (2)	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice (7895 ou 7897)	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6894 ou 6897)	Fonds restants à engager en fin d'exercice
		A	B	C	D = A - B + C
- Dons manuels					
Sous-total					
- Legs et donations			NEANT		
Sous-total					
TOTAL					

TABLEAU DE SUIVI DES LEGS ET DONATIONS

Legs et donations	Encaissements	Décaissements et virements pour affectation définitive	Solde des legs et donations en début d'exercice (475)	Solde des legs et donations en fin d'exercice
			NEANT	
TOTAL				

TABLEAU DE SUIVI DES DONS EN NATURE RESTANT À VENDRE

Dons en nature	Utilisation par l'association ou la fondation				
	A nouveau (stock initial)	Utilisées	Sorties vendues	Stockées	Solde (stock final)
	A	B	C	D	E=A-B-C+D
			NEANT		
TOTAL					

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Stockées D	Solde à la fin de l'exercice E=A+B-C+D
▪ Ecart de réévaluation	0				0
▪ Fonds associatif avec droit de reprise	53 283, 59		53 283,59		0
▪ Réserves	28 718, 62	31 466,43			60 185,05
▪ Report à nouveau	0	0			0
▪ Résultat comptable de l'exercice	-21 817,16	40 264,52			18 447,36
▪ Subventions d'investissement non renouvelables par l'organisme					
▪ Provisions réglementées					
▪ Droits des propriétaires (commodat)					
TOTAL	60 185,05	71 730,95	53 283,59		78 632,41

AFFECTATIONS DE L'EXCEDENT DISPONIBLE DEFINITIVEMENT ACQUIS

<i>Origines</i>		
- Excédent comptable définitivement acquis		82002.21
- Report à nouveau antérieur		
- Prélèvement, le cas échéant, sur les réserves dont notamment la reprise de fonds antérieurement affectés au projet associatif.		
<i>Affectations Résultats 2017</i>		
- Report à nouveau		
- Réserves (dont celle pour le projet associatif)		-21817.16
- Fonds associatif sans droit de reprise		

PRODUITS À RECEVOIR	0,00
CRÉANCES À RECEVOIR	0,00
Cotisations entreprises à recevoir	0,00
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	0,00
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	0,00
DÉTAIL DES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS	109 735,00
Comptes fournisseurs	109 735,00
Comptes fournisseurs factures non parvenues	0,00
DÉTAIL DES DETTES FISCALES ET SOCIALES	0,00
a) Organismes sociaux	
URSSAF	0,00
ASSEDIC	0,00
Caisse de retraite	0,00
Caisse de prévoyance	0,00
Mutuelle	0,00
b) Taxe due sur les rémunérations	
Formation professionnelle	0,00
c) Dettes concernant les congés payés	
Dettes congés à payer	0,00
Provisions charges sociales sur dettes congés à payer	0,00
HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	
Honoraires facturés au titre du contrôle des comptes	964.80€
Honoraires facturés au titre de conseils et prestations de services	0,00

INFORMATIONS À CARACTÈRE FISCAL

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

DÉSIGNATION	VALEUR COMPTABLE	VALEUR AU 31/12	ÉCART
Compte sur Livret	163 611,70	163 611,70	
TOTAL	163 611,70	163 611,70	

INFORMATION CONCERNANT LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (bénévolats, mises à disposition.....) ³ 5 PERSONNES TEMPS PARTIEL **15 830,00**
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Engagements sur aides accordées en 2016, 2017 et 2018
Restant à verser au 31.12.2018 **109735.00**

³. Les méthodes de quantification et de valorisation retenues sont à détailler.

	A	B	C	D	E	F
1	GEFLUC :					
3	COMpte D'EMPLOI DES RESSOURCES 2018					
	EMPLOIS			RESSOURCES		
4		Emplois 2018 = Compte de résultat	Affectation des ressources collectées auprès du public utilisées sur 2018		Ressources collectées sur 2018 = Compte de résultat	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur 2018
5				Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice		0,00
6	MISSIONS SOCIALES	56 511,90	56 511,90	RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC	76 272,75	76 272,75
7	- aide à la recherche	30 000,00	30 000,00	- Dons et legs collectés	56 360,45	56 360,45
8	- aides directes aux personnes	26 511,90	26 511,90	- dons manuels non affectés	56 360,45	56 360,45
9	- prévention - information	0,00	0,00	- dons manuels affectés		
10	- versements autres organismes aide aux malades	0,00	0,00	- legs non affectés		
11				- legs affectés		
12	FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	38 883,78	9 880,43	- Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	19 912,30	19 912,30
13	- frais appel à la générosité publique	38 883,78	9 880,43	AUTRES FONDS PRIVÉS		
14	- frais recherche autres fonds privés			SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	59 102,13	
15				AUTRES PRODUITS		
16	FRAIS DE FONCTIONNEMENT	21 531,85	9 880,42	TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE	135 374,88	
17	- dont versement Fédération Nationale	941,29		INSCRITES AU COMPTE DE RÉSULTAT		
18	TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU	116 927,53		REPRISES DES PROVISIONS		
19	COMPTE DE RÉSULTAT			REPORT DES RESSOURCES AFFECTÉES NON	0,01	
20	DOTATION AUX PROVISIONS			UTILISÉES DES EXERCICES ANTÉRIEURS		
21	ENGAGEMENTS A RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES			VARIATION DES FONDS DÉDIÉS COLLECTÉS		
22				AUPRÈS DU PUBLIC		0,00
23	EXCÉDENT DES RESSOURCES DE L'EXERCICE	18 447,36		INSUFFISANCE DES RESSOURCES DE L'EXERCICE		
24	TOTAL GÉNÉRAL	135 374,89		TOTAL GÉNÉRAL	135 374,89	0,00
25	Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public			Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		76 272,75
26	Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public			SOLDE DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN FIN D'EXERCICE		0,00
27	Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		76 272,75			
33	ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
34	Missions sociales			Bénévolat de 5 personnes	15 830,00	
35	Frais de recherche de fonds	7 915,00		Prestations en nature		
36	Frais de fonctionnement et autres charges	7 915,00		Dons en nature		
37	TOTAL	15 830,00		TOTAL	15 830,00	

NOTES SUR LE COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES

CHANGEMENT DE MÉTHODE DE PRÉSENTATION

La présentation du Compte d'emploi des ressources (CER) a subi une refonte complète, pour être en conformité avec le règlement n°2008-12 du Comité de la Réglementation Comptable, homologué par arrêté du 11 décembre 2008. Ce règlement norme la présentation du CER que les associations et fondations faisant appel à la générosité du public ont l'obligation de publier, conformément à la loi du 7 août 1991.

La nouvelle présentation permet de faire la distinction, par nature, des emplois des sommes issues de la générosité du public, en les dissociant en particulier des autres ressources telles que subventions, prestations de services ou autres.

POLITIQUE D'APPEL À LA GÉNÉROSITÉ

Le Gefluc a toujours limité au maximum le recours à la publicité, à l'envoi massif de courriers de sollicitation (mailings), pour privilégier les contacts personnels de ses bénévoles et salariés.

Les frais d'appel à la générosité et de fonctionnement se trouvent ainsi limités à leur minimum.

ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Une subvention versée par notre Fédération nationale, en provenance du Fonds de dotation Guy Berthault, d'un montant de : **59 102,13 €**

ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À L'EXERCICE

PERSPECTIVES D'ACTIVITÉ

Maintien du niveau des ressources et des emplois

INFORMATIONS DIVERSES

EFFECTIF SALARIÉ

En nombre d'emplois équivalent temps plein (ETP): 0,8 ETP (1 personne pour 4 journées /semaine)

EFFECTIF BÉNÉVOLE

Effectif global estimé des bénévoles apportant leur concours: 5 personnes : 2 jours/semaine sur 10 mois

MONTANT GLOBAL DES TROIS RÉMUNÉRATIONS DES PRINCIPAUX CADRES DIRIGEANTS

Montant global des rémunérations des trois plus hauts cadres, salariés et bénévoles, avec mention des avantages en nature (art 20 de la loi 200-586 du 23/05/2006 – CC TAC 1.1.5).

Les 3 principaux cadres dirigeants du Gefluc Grenoble (Président, vice-président et délégué régional) sont bénévoles et ne bénéficient d'aucun avantage en nature.

MONTANT DE LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL

Les administrateurs du Gefluc ne perçoivent aucune rémunération, de quelque nature que ce soit.

Sans objet : Membres ni rémunérés, ni défrayés

NATURE ET MONTANT DES FRAIS RÉELS REMBOURSÉS AUX ADMINISTRATEURS ET CADRES

(CC – TAC 1.1.5)

Les administrateurs peuvent se faire rembourser leurs frais de déplacements.

En 2018, B Peruzzo s'est fait rembourser ses frais de transport pour un montant de 335,70 € sur présentation des justificatifs et 233,43 € à Fabienne Arisdakessian pour divers déplacements

INFORMATIONS RELATIVES AUX CONVENTIONS

Il y aura lieu de préciser éventuellement les caractéristiques des conventions visées dans le rapport spécial du Commissaire aux comptes. ATTENTION : le champ des conventions devant figurer dans ce rapport a été élargi en 2009

Redevance versée à la fédération des GEFLUC : 941,29 € Ce montant représente 1 % des recettes hors Subvention BERTHAULT.

MANIFESTATIONS

a) MANIFESTATION 1 : Concert musique classique avec l'orchestre Thalie le 24 mars 2018 à la basilique St Joseph :

Produits bruts = 2 703,00 + 2450,00 = 5 153,00 €
Coût global = 3 497,00 + 145,00 = 3 642,00 €

Bénéfice pour l'association : 1 511,00€

b) MANIFESTATION 2 : Course contre le cancer, organisée par l'association d'étudiants ingénieurs « Cheer Up ! Phelma, le 25 mars 2018 à Grenoble

Pas de frais engagés par le Gefluc, mais aide à monter le projet et à communiquer par le Gefluc

Bénéfice pour l'association : Don de 300,00 € par Cheer Up ! Phelma

c) MANIFESTATION 3 : Concert « Live in the City » avec le Rotary de Voiron, le 1^{er} juin 2018

Produits bruts → Organisé par le Rotary : Aide du Gefluc à la vente des billets et communication
Coût global → Pas de frais engagés par le Gefluc

Bénéfice pour l'association : 2 055,00 € (billetterie) + 1 000,00 (don du Rotary) = 3 055,00 €

d) MANIFESTATION 4 : Golfy Cup le 17 juin 2018 au golf de Charmeil

Pas de frais engagés par le Gefluc
Organisation par le club de golf
Le Gefluc fournit quelques lots donnés par des sponsors

Bénéfice pour l'association : 845,00 €

e) MANIFESTATION 5 : 40^{ème} randonnée de l'Espoir à Voiron le dimanche 2 septembre 2018

Produits bruts = 6 841,00 € dont AG2R 230,15 € et Tombola 200 €
Coût global = 1 000,00 €

Bénéfice pour l'association : 5 841,00 €

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Emprunts auprès des organismes bancaires

Au 31 décembre 2018, l'engagement s'élève à la somme totale de 0,00 €

Se décomposant comme suit :

- Capital restant dû Néant
- Intérêts restant dus Néant

Crédits-bails

RETRAITEMENT DES CREDITS - BAILS					
	Terrains	Constructions	Installations matériel et outillage	Autres	Total
VALEUR D'ORIGINE					
AMORTISSEMENTS					
- cumuls exercices antérieurs					
- dotations de l'exercice					
Sous-total					
REDEVANCES PAYÉES					
- cumuls exercices antérieurs					
- exercice					
Sous-total					
REDEVANCES RESTANT À PAYER					
- à un an au plus					
- à + d'un an et cinq ans au plus					
- à + de cinq ans					
Sous-total					
VALEUR RÉSIDUELLE					
- à un an au plus					
- à + d'un an et cinq ans au plus					
- à + de cinq ans					
Sous-total					
Montant pris en charge dans l'exercice					

Charge future concernant les indemnités de départ en retraite

Legs et donations (les montants restant à encaisser doivent faire l'objet d'un suivi individualisé)

Cautions reçues et données.